



Problème sur partage de biens en donation vivant

Par **chrisy26**, le **04/09/2016** à **18:32**

Bonjour,

En 1990, mes parents ont fait donation de leur vivant à ma sœur et à moi même, de leur résidence principale. Ils l'ont partagé en deux parties équivalentes: ma sœur a tout de suite occupé sa 'moitié' en y aménageant son propre appartement. Mes parents ont continué à vivre dans "ma" moitié.

En avril 2015, mes parents ont fait donation de leur vivant à ma sœur et à moi même de leur résidence secondaire près de Montpellier. Le fils de ma sœur occupe depuis cette maison gracieusement tandis que mon fils paie un loyer pour une location de studio à Montpellier : mon neveu et mon fils font tous les deux leurs études à Montpellier...

Voilà je voulais savoir si ce type de partage est bien correct. Il me semble que je me fais bien avoir dans cette histoire. En effet, s'il advenait que je disparaisse avant ma sœur et ma mère (mon père est malheureusement décédé fin 2015), finalement je n'aurai jamais rien eu en comparaison de ce qu'a obtenu ma soeur . Existe-t-il une compensation possible dans ce genre de situation ? Merci d'avance pour vos réponses